



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-troisième session

Houston, Texas, États-Unis d'Amérique, 17-21 octobre 2016

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH)

Messages clés :

- **Étroite coopération avec le Codex, l'organisation normative compétente homologue reconnue par l'accord SPS de l'OMC.**
- **Depuis 2015, les travaux de l'OIE intéressant le CCRVDF se sont articulés principalement autour de la résistance antimicrobienne, de l'étroite collaboration avec la FAO et l'OMS et du soutien de l'initiative VICH.**

1. Coopération entre l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius

En sa qualité d'organisation à statut d'observateur, l'OIE a participé à plusieurs réunions de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires, et elle se félicite de la participation du personnel et des experts du Codex aux réunions de l'OIE, notamment celles du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (GT APFS). Le GT APFS coordonne les activités de sécurité sanitaire des aliments de l'OIE afin de réduire les risques alimentaires pour l'homme associés aux dangers d'origine alimentaire pendant la phase de production de la chaîne alimentaire. Le Groupe de travail est composé d'experts de haut niveau de la FAO, de l'OMS et du Codex, et d'experts internationaux en sécurité sanitaire des aliments d'origine animale venus du monde entier. Depuis le dernier rapport de l'OIE au CCRVDF22, le GT APFS a organisé sa **15^e réunion** au siège de l'OIE **du 3 au 5 novembre 2015**. Ce rapport est disponible sur le site de l'OIE à l'adresse suivante :

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Food_Safety/docs/pdf/AFFS_reports/A_Report_Nov_2015.pdf

L'OIE continuera de traiter en priorité les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de ses activités normatives et à travailler en étroite coopération avec la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, afin de promouvoir un commerce international d'animaux et de produits d'origine animale qui soit sûr.

2. Renforcement des capacités

L'OIE considère comme prioritaires, au regard de la santé animale et de la santé publique, les activités visant à améliorer la capacité à agir, notamment la gouvernance relative aux médicaments vétérinaires. Le cinquième Plan stratégique de l'OIE (2011-2015) comprenait de nouveaux champs d'action, en particulier la bonne gouvernance des services vétérinaires, le renforcement des capacités et de l'infrastructure des services vétérinaires, y compris la législation vétérinaire et plus généralement les liens entre la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire. Les médicaments vétérinaires, en particulier ceux en lien avec le Codex et l'expansion du programme de Coopération internationale sur l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH), ont été intégrés au cinquième Plan stratégique car ils sont considérés comme des outils indispensables pour toute politique efficace en matière de santé et de bien-être animal.

Le **sixième Plan stratégique de l'OIE (2016–2020)**, qui s'appuie sur la réussite de ces dernières années, a été adopté à l'unanimité par les 180 Pays Membres lors de la Session générale de l'OIE en 2015.

Le 6^e Plan stratégique définit trois objectifs majeurs visant à mettre en œuvre la vision globale de l'OIE : « Protéger les animaux, préserver notre avenir » afin de conduire à la prospérité économique et au bien-être social et environnemental.

Objectif 1 : assurer la santé et le bien-être des animaux par une gestion adaptée des risques

Objectif 2 : établir la confiance par la transparence et la communication

Objectif 3 : renforcer les capacités et la durabilité des Services vétérinaires

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/About_us/docs/pdf/6thSP_ANG.pdf

Depuis son dernier rapport au CCRVDF en 2015, l'OIE a poursuivi son engagement dans plusieurs initiatives visant au renforcement des capacités dans le monde entier, dont les suivantes revêtent de l'importance au regard des médicaments vétérinaires :

➤ **Le processus PVS de l'OIE**

Le processus PVS (Performance des Services Vétérinaires) de l'OIE est un programme mondial en faveur d'une amélioration durable de la conformité des Services vétérinaires nationaux aux normes de l'OIE sur la qualité de ces services. Ce programme est essentiel à la mission de l'OIE.

Dans le cadre de l'initiative globale de l'OIE en faveur d'une bonne gouvernance des Services vétérinaires nationaux, et à la demande spécifique d'un Pays Membre, l'OIE conduit des évaluations de la qualité des Services vétérinaires et des services sanitaires chargés des animaux aquatiques, en utilisant son outil PVS. Les étapes ultérieures du processus PVS, qui incluent l'analyse PVS des écarts, des missions d'évaluation PVS des laboratoires vétérinaires, des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS, contribuent à améliorer la conformité de l'infrastructure vétérinaire aux normes de qualité de l'OIE décrites dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. À la date de rédaction de ce document (août 2016), l'OIE a reçu **136 demandes nationales** d'évaluation PVS initiales externes et a assuré **129 missions**. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.oie.int/en/support-to-oie-members/pvs-evaluations/status-of-missions/>

En ce qui concerne le secteur de la santé animale, l'OIE souligne la nécessité d'inviter des pays à entreprendre, le cas échéant, des missions OIE de suivi de l'évaluation PVS. Ces missions sont importantes pour mesurer les progrès réalisés par chaque pays au cours de la mise en œuvre du processus PVS dans l'amélioration durable de leur conformité aux normes intergouvernementales de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires. Mener ensuite des missions OIE de suivi de l'évaluation PVS fournit un outil permettant d'évaluer, de suivre et d'accompagner la progression vers la sécurité sanitaire mondiale.

Face à la croissance du commerce mondial, aux changements climatiques et à l'émergence ou la réémergence de certaines maladies susceptibles de franchir rapidement les frontières internationales, les Services vétérinaires ont besoin d'un cadre législatif efficace pour remplir leurs fonctions essentielles.

L'OIE a parfaitement conscience du fait que dans de nombreux pays en développement, la législation vétérinaire se révèle inadaptée aux défis actuels et futurs. Pour pallier cette lacune, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté en 2012 un nouveau chapitre destiné au *Code terrestre* (chapitre 3.4. intitulé « Législation vétérinaire »), qui a été modifié en 2013 ; ce chapitre aborde également la gouvernance des médicaments vétérinaires :

http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_vet_legislation.htm

Les Pays Membres de l'OIE qui ont participé à une évaluation PVS de l'OIE peuvent bénéficier d'une mission de suivi destinée à obtenir conseil et assistance pour moderniser leur législation vétérinaire nationale. À la date de rédaction de ce document (août 2016), l'OIE a reçu **66 demandes officielles** de missions sur la législation vétérinaire dont **53** ont été menées à terme. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.oie.int/en/support-to-oie-members/veterinary-legislation/status-of-missions/>

➤ **Points focaux nationaux**

L'OIE encourage tous les Pays Membres à désigner des points focaux nationaux sous l'autorité du Délégué de l'OIE pour huit questions stratégiques dont les médicaments vétérinaires. La mise en place de ces points focaux nationaux de l'OIE vise à améliorer la communication entre l'OIE, ses Membres et les agences responsables à l'échelle nationale de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments vétérinaires.

Des séminaires de formation spécifiques destinés aux points focaux de l'OIE sur les médicaments vétérinaires se déroulent au niveau mondial, région par région, à l'intention des 180 Pays Membres. À la date de rédaction de ce document (août 2016), le **4^e cycle de séminaires** destinés aux points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires s'est déroulé dans les Amériques, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique ; il se tiendra en Europe en octobre 2016 et accueillera près de 450 participants. Dans la droite ligne de l'initiative « Une seule santé », l'OMS a été invitée à participer à ces activités de séminaire. Le 4^e cycle de séminaires destinés aux Points focaux pour les produits vétérinaires avait pour objet d'améliorer la compréhension des questions-clés, notamment : 1) la résistance antimicrobienne (AMR), y compris le Plan d'action mondial élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE et de la FAO et autres activités tripartites, la base de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux terrestres, la filière aquacole ; 2) la qualité des médicaments vétérinaires (MV) couvrant notamment la question des médicaments contrefaits, le système d'enregistrement et d'autorisation au niveau de la région, l'application des directives du VICH ; et 3) les médicaments antiparasitaires et les défis liés à leur utilisation.

En outre, beaucoup de temps a été consacré aux mises à jour concernant la bonne gouvernance des produits vétérinaires, le VICH et le Forum élargi du VICH, et à une discussion sur le soutien éventuel de l'OIE et des Centres Collaborateurs de l'OIE au niveau technique. Les séminaires avaient également alloué du temps pour favoriser le partage d'expériences et les discussions entre les pays de la région.

➤ **Jumelages de laboratoires de l'OIE**

La continuation du programme de jumelage entre laboratoires lancé par l'OIE pour mobiliser l'expertise du réseau complet des Laboratoires de Référence et des Centres Collaborateurs de l'OIE, et pour aider à développer des capacités de laboratoires de base dans les pays en développement, contribuera à étendre davantage le réseau d'excellence scientifique et diagnostique de l'OIE. Depuis 2007, **35 projets** ont été réalisés, **29 projets** sont en cours de réalisation et **six des laboratoires candidats** ayant participé aux projets réalisés sont devenus des Laboratoires de Référence de l'OIE.

3. Résistance antimicrobienne

Depuis 1997, reconnaissant l'importance croissante de la résistance antimicrobienne AMR à l'échelle mondiale, l'OIE a élaboré des normes et directives visant à encourager un usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux.

Les activités clés comprennent :

- L'établissement de normes internationales et l'élaboration de directives – une activité essentielle de l'OIE
- La solidarité internationale – une action de soutien de l'OIE destinée à assister les Pays Membres de l'OIE dans la mise en œuvre des normes et directives de l'OIE
- La collaboration internationale – coordination tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS
- La Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques (qui s'est déroulée du 16 au 22 novembre 2015)

La collecte mondiale des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux – la première phase de cette nouvelle activité de l'OIE, conforme au Plan d'action mondial, a été réalisée. De **mi-décembre 2015 à mi-mai 2016**, 72 % (130/180) des Pays Membres de l'OIE ont renvoyé le questionnaire rempli au siège de l'OIE.

Depuis la 22^e session du CCRVDF, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté deux résolutions se rapportant à l'AMR, l'une lors de la 83^e Session générale (mai 2015) et la seconde lors de la 84^e Session générale (mai 2016).

Résolution de 2015 : **Résolution n° 26 : Combattre la résistance antimicrobienne et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux**

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/A_RESO_AMR_2015.pdf Résolution of 2016

Résolution n°36 : Combattre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE

Établissement de normes internationales et élaboration de directives

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/A_RESO_AMR_2016.pdf

Les normes de l'OIE sont publiées (en ligne et en version imprimée) dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*.

Lors de la 84^e Session générale, l'Assemblée de l'OIE a adopté trois nouveaux chapitres de recommandations sur la production de vaccins en vue de leur inclusion dans le *Manuel terrestre*. Les nouveaux chapitres sont publiés sur le site de l'OIE à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/en/international-standard-setting/terrestrial-manual/access-online/>

Ces chapitres sont :

Chapitre 3.7.1.

[Exigences minimales pour la gestion et l'organisation des installations de production de vaccins](#)

Chapitre 3.7.2.

[Exigences minimales pour la production et le contrôle qualité des vaccins](#)

Chapitre 3.7.3.

Exigences minimales pour la production des vaccins en conditions d'asepsie

Le processus normatif de l'OIE permet, le cas échéant, la mise à jour des normes afin de tenir compte des nouvelles informations disponibles et des observations des Pays Membres. Ces travaux sont entrepris par le Groupe *ad hoc* de l'OIE en charge de la résistance antimicrobienne, composé de représentants de l'OMS, de la FAO et, le cas échéant, du Secrétariat du Codex.

Code sanitaire pour les animaux terrestres

Chapitre 6.6	Introduction aux recommandations visant à contrôler les résistances antimicrobiennes	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.7	Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance antimicrobienne	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.8	Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.9	Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire	Adopté en 2003, modifié en 2012
Chapitre 6.10	L'analyse des risques de résistance antimicrobienne résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux	Adopté en 2004, modifié en 2014

Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres

Chapitre 3.1	Méthodes de laboratoire utilisées pour les essais de résistance antimicrobienne	Version actuelle adoptée en mai 2012
--------------	---	--------------------------------------

Code sanitaire pour les animaux aquatiques

Chapitre 6.1	Introduction aux recommandations visant à contrôler les résistances antimicrobiennes	Adopté en 2011
Chapitre 6.2	Principes d'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques	Adopté en 2011
Chapitre 6.3	Suivi des quantités d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques et détermination des profils d'utilisation	Adopté en 2012
Chapitre 6.4	Élaboration et harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques	Adopté en 2012
Chapitre 6.5	L'analyse des risques de résistance antimicrobienne résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques	Adopté en 2015

Pour faciliter toute référence, l'OIE a publié un nouveau catalogue en avril 2016 : **Normes, directives et résolution de l'OIE sur la résistance antimicrobienne et l'utilisation des agents antimicrobiens**. Cette publication est destinée à soutenir le Plan d'action mondial sur l'AMR que l'OMS a élaboré en collaboration avec la FAO et l'OIE.

Directives supplémentaires

Un projet de *Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire* a été présenté en mai 2006. La liste parachevée a été soumise au 75^e Comité international au cours de la Session générale de l'OIE en mai 2007 et adoptée à l'unanimité par la Résolution n°XXVIII. Cette liste identifie les agents antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire dans le monde, indique lorsqu'il n'existe aucune ou peu de solutions de substitution pour le traitement des maladies animales, et émet des recommandations sur l'utilisation des agents antimicrobiens qui sont également importants (voire d'importance critique) en médecine humaine. La liste a été modifiée en décembre 2014 à la lumière des observations techniques reçues et soumise pour adoption en 2015. En mai 2015, la version actualisée de la liste a été adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE ; elle contient des recommandations relatives à l'utilisation des **fluoroquinolones** et des **céphalosporines de troisième génération et de quatrième génération**. La liste peut être consultée à l'adresse suivante :

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/Eng_OIE_List_antimicrobials_May2015.pdf

➤ Solidarité internationale

Les initiatives de renforcement des capacités de l'OIE pour les produits vétérinaires constituent un soutien à la mise en œuvre des normes relatives à l'utilisation des antimicrobiens et au suivi de la résistance antimicrobienne. Revêtent une importance particulière :

- le réseau de points focaux nationaux pour les produits vétérinaires de l'OIE ;
- les initiatives de l'OIE sur la législation vétérinaire et le programme d'appui à la législation vétérinaire sur les Organismes statutaires vétérinaires ; une norme est en cours d'élaboration sur la conception et le fonctionnement des organismes statutaires vétérinaires nationaux et régionaux habilités par la loi et par délégation gouvernementale à superviser les qualifications, les normes éthiques et l'excellence professionnelle des vétérinaires, et à exclure toute personne dont le comportement serait inadéquat ;
- les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire et les Lignes directrices pour un cursus de formation initiale vétérinaire ;
- la réglementation des médicaments vétérinaires et l'initiative VICH visant à garantir la qualité des médicaments vétérinaires.

➤ Coopération internationale

L'OIE poursuit sa collaboration avec l'OMS et la FAO dans le domaine de la résistance antimicrobienne, en particulier à travers la préparation de documents communs et la participation des représentants de ces deux organisations aux activités du Groupe ad hoc de l'OIE en charge de la résistance antimicrobienne. L'OIE a également travaillé en étroite collaboration avec l'OMS et la FAO sur l'élaboration du Plan d'action mondial sur la résistance antimicrobienne et du Manuel d'orientation s'adressant aux pays sur l'élaboration de plans d'action nationaux. Les Pays Membres de l'OIE sont invités à suivre les orientations fournies dans le Plan d'action mondial de l'OMS, qui a été élaboré avec le soutien de l'OIE dans le droit fil de l'approche « Une seule santé ».

La collaboration gagne également du terrain au niveau des Directeurs généraux, et les trois organisations ont organisé, en avril dernier, un Dialogue de haut niveau sur le thème de la résistance antimicrobienne aux Nations Unies, à New York, pour sensibiliser le public à ce thème et dans le but d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies qui se déroulera en septembre 2016.

➤ Constitution d'une base de données mondiale sur l'usage d'agents antimicrobiens chez les animaux

Dans le cadre du suivi de la résolution n°26 intitulée « Combattre la résistance antimicrobienne et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux », adoptée par l'Assemblée mondiale de l'OIE en mai 2015 lors de la 83^e Session générale, l'OIE a lancé, au cours du dernier trimestre 2015, une procédure permettant de recueillir tous les ans des informations sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux dans les Pays Membres de l'OIE. Le modèle et les éléments d'orientation servant à établir le modèle de formulaire ont été préparés par le Groupe ad hoc de l'OIE sur la résistance antimicrobienne, validés par la Commission scientifique pour les maladies animales et testés par les Pays Membres par le biais de séminaires de formation destinés aux points focaux nationaux de l'OIE chargés des questions liées aux produits vétérinaires, ainsi que par le biais d'une enquête régionale. L'objectif ultime est de publier tous les ans un rapport sur la distribution et l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux dans le monde. Le rapport et l'analyse de la première année de recueil de données seront présentés d'ici la fin du mois d'octobre 2016.

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE poursuit ses activités de soutien aux efforts déployés pour prévenir et combattre la résistance antimicrobienne, en particulier le recueil d'informations sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux dans le monde et la mise à jour du chapitre 6.7 du Code terrestre relatif à l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance antimicrobienne. La révision a pour objet de définir les critères servant à sélectionner les agents pathogènes touchant les animaux à surveiller quant à leur résistance antimicrobienne et également d'inclure un tableau indiquant des exemples d'espèces animales cibles et d'agents pathogènes bactériens touchant les animaux qui sont susceptibles d'être inclus dans les programmes de surveillance et de suivi de la résistance. Le Groupe *ad hoc* s'est réuni à plusieurs reprises entre 2015 et 2016 et la prochaine réunion se déroulera du 23 au 26 janvier 2017.

4. L'OIE et les activités du VICH

L'OIE continue à aider activement les Pays Membres à créer et mettre en place une législation efficace visant à assurer la qualité, la sécurité au plan sanitaire et l'efficacité des médicaments vétérinaires, et en particulier des agents antimicrobiens. En sa qualité de membre associé du VICH, l'OIE apporte un appui supplémentaire pour encourager les Pays Membres à prendre en compte les lignes directrices du VICH. L'OIE est d'avis que l'harmonisation au niveau international des exigences techniques en matière de demandes de pré et post-AMM (autorisation de mise sur le marché) des médicaments vétérinaires est une nécessité pour préserver la santé animale et la santé publique et pour faciliter les échanges internationaux, et que le VICH est l'un des outils nécessaires pour atteindre ces objectifs. Afin de fournir aux Pays Membres de l'OIE des informations complètes sur les efforts d'harmonisation des conditions minimales exigées, l'OIE fait circuler à ses Pays Membres, pour consultation, les projets de lignes directrices élaborées par le VICH et tout autre document pertinent préparé par cette organisation.

Le Forum élargi du VICH se réunit régulièrement, juste après la réunion du Comité directeur du VICH. La dernière réunion s'est tenue du 20 au 23 juin 2016 à Bruxelles, en Belgique (33^e réunion du Comité directeur et 7^e réunion du Forum élargi).

En 2015, les pays ont eu la possibilité d'en apprendre davantage sur le travail du VICH, sur le rôle de ses directives dans la réglementation des médicaments vétérinaires et sur son Forum élargi à l'occasion de la **Conférence publique VICH 5** qui s'est tenue à Tokyo du 27 au 29 octobre. La cinquième conférence du VICH a eu pour thème « **Reaching Out to the World** » (« S'ouvrir sur le monde »). Durant cette conférence, les débats se sont articulés autour des avantages découlant des directives du VICH pour les pays non membres, leurs besoins et priorités en matière d'exigences techniques applicables à l'enregistrement des médicaments vétérinaires, et la contribution du VICH à l'approche mondiale « Une seule santé ». Les documents de la **cinquième conférence publique du VICH** sont disponibles sur le site Internet de cette organisation : <http://www.vichsec.org/conference-documents.html>

Lors de la 6^e réunion du Forum élargi du VICH (Tokyo), il a été décidé de réaliser une enquête conjointe OIE/HealthforAnimals auprès des pays membres du Forum élargi du VICH. L'objectif était d'obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle dans la région. L'OIE a mené séparément l'enquête VICH afin d'évaluer le niveau de connaissances relatives aux activités du VICH, le niveau d'acceptation et de mise en œuvre des lignes directrices du VICH et les priorités des pays en matière de formation. Les résultats conjoints ont été présentés lors de la 7^e réunion du Forum élargi du VICH qui s'est déroulée à Bruxelles, en Belgique.

Prochaines réunions du VICH :

L'Argentine accueillera la 34^e réunion du Comité directeur du VICH et la 8^e réunion du Forum élargi du VICH ; toutes deux se tiendront à Buenos Aires du 27 février au 2 mars 2017 avec le soutien de la FDA et l'industrie de la santé animale.

5. Centres Collaborateurs et Laboratoires de Référence de l'OIE

Les travaux scientifiques de l'OIE sont soutenus par un réseau mondial de **311** Centres Collaborateurs et Laboratoires de Référence de l'OIE.

En 2016, l'OIE dispose d'un réseau mondial de **260** Laboratoires de Référence couvrant 119 maladies ou thèmes dans 39 pays et **51** Centres Collaborateurs couvrant 46 thèmes dans 26 pays. ”

Dans le domaine des médicaments vétérinaires, les institutions/experts suivants travaillent en étroite communication avec l'administration centrale de l'OIE.

Médicaments vétérinaires

ANSES Fougères - Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), B.P. 203
35302 Fougères Cedex
FRANCE

Programmes de réglementation des médicaments vétérinaires

Center for Veterinary Medicine, Food and Drug Administration (FDA), Department of Health and Human Services, 7519 Standish Place, HFV-1, Room 177, Rockville, Maryland 20855, UNITED STATES OF AMERICA

Contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne

École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), Chargé de Recherche au Laboratoire de Contrôle des médicaments (LACOMEV)
B.P. 5077 Dakar
SÉNÉGAL

Diagnostic des maladies animales et évaluation des vaccins dans les Amériques

National Veterinary Services Laboratories
USDA, APHIS, Veterinary Services
P.O. Box 844, Ames, Iowa 50010
UNITED STATES OF AMERICA
and

Center for Veterinary Biologics
USDA, APHIS, Veterinary Services
P.O. Box 844, Ames, Iowa 50010
UNITED STATES OF AMERICA

Diagnostic et contrôle des maladies animales et évaluation des produits vétérinaires apparentés en Asie

National Institute of Animal Health (NIAH)
3-1-5, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-0856

et

National Veterinary Assay Laboratory (NVAL)
1-15-1, Tokura, Kokubunji, Tokyo, 185-8511
JAPAN

Diagnostic des maladies animales et évaluation des vaccins dans les Amériques**Institute for International Cooperation in Animal Biologics**

College of Veterinary Medicine
Iowa State University
Ames, Iowa 50011
UNITED STATES OF AMERICA

Center for Veterinary Biologics

USDA, APHIS, Veterinary Services
P.O. Box 844
Ames, Iowa 50010
UNITED STATES OF AMERICA

Résistance antimicrobienne

Animal and Plant Health Agency
New Haw, Addlestone,
Surrey KT15 3NB UNITED KINGDOM

Diagnostic des maladies infectieuses en médecine vétérinaire basé sur la biotechnologie**National Veterinary Institute**

Travvägen 22
75189 Uppsala
SWEDEN

Swedish University of Agricultural Sciences

Department of Biomedical Sciences and Veterinary Public Health
P.O. Box 7036
750 07 Uppsala
SWEDEN

Développement et production de vaccins, produits pharmaceutiques et dispositifs de diagnostic vétérinaire utilisant la biotechnologie

Centro de Ingeniería Genética y Biotecnología
P.O. Box 6162
Av. 31 e/ 158 y 190
Rpto. Cubanacán, Playa
Marianao, La Habana 10600
CUBA

Contrôle qualité des vaccins vétérinaires**Pan-African Veterinary Vaccine Centre**

PO Box 1746
Debre Zeit
ETHIOPIA